



# LA GESTION DE LA TRESORERIE PUBLIQUE AU MAROC

Paris, le 3 juillet 2014

# Qu'est ce que la gestion de la trésorerie ?

Permettre à l'Etat d'honorer à tout moment ses engagements financiers, c'est-à-dire s'assurer que le compte unique du Trésor est toujours créditeur

- Dépenses des ministères et des collectivités territoriales
- Charges de la dette
- Retraits sur les dépôts des correspondants institutionnels et des particuliers

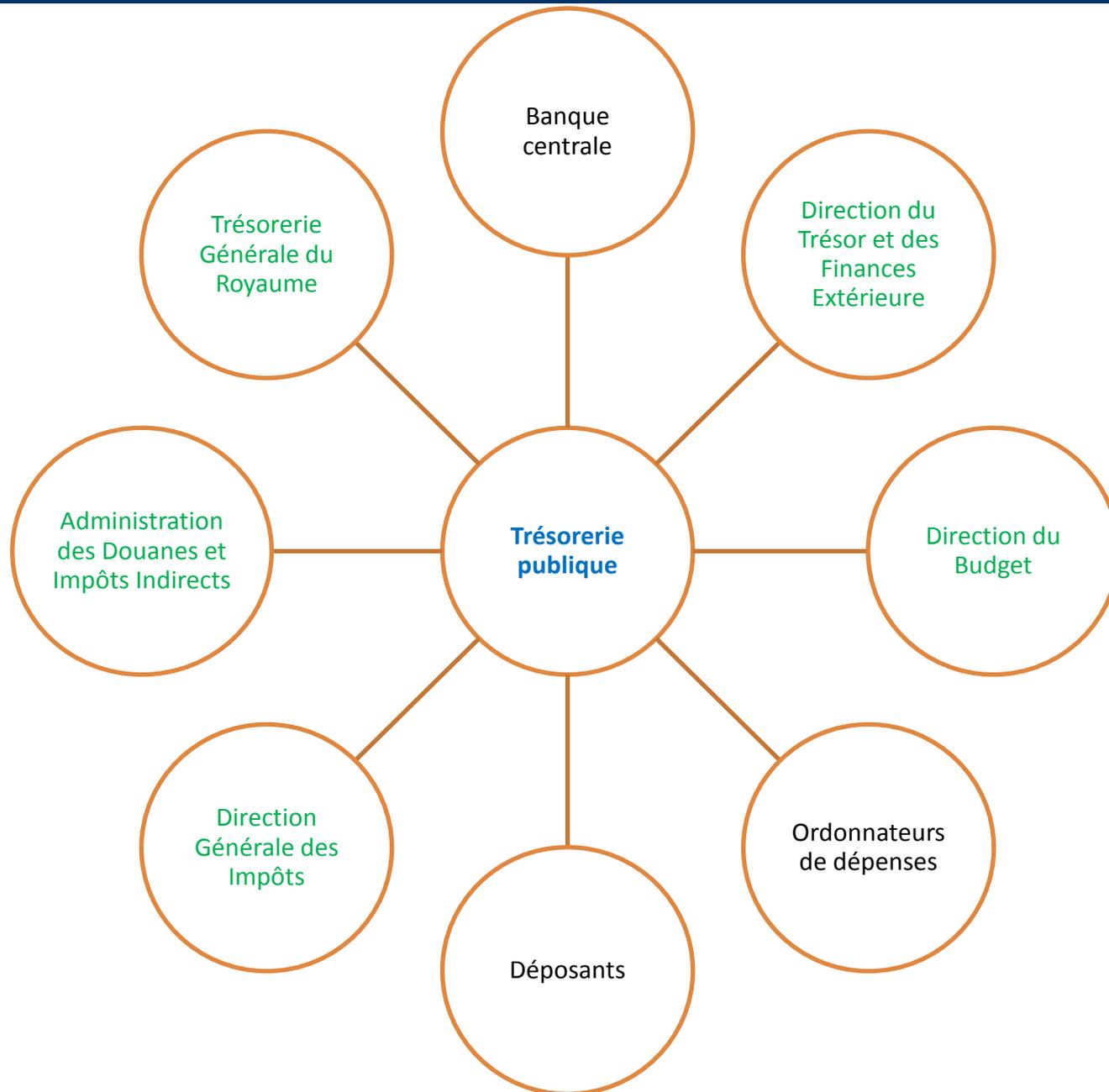
## Difficultés liées à la gestion de la trésorerie

- Existence de tensions du fait que les facteurs d'assèchement (paiements, retraits, ...) l'emportent souvent sur les facteurs de liquidité (recettes, dépôts, ...)
- Recours à l'emprunt pour couvrir des besoins temporaires de trésorerie

# Objectifs de gestion de trésorerie

- Réduire les tensions de trésorerie nées de la non concordance entre recettes et dépenses
- Limiter autant que faire se peut le recours à l'emprunt
- Placer les excédents de trésorerie au meilleur rendement

# Principaux intervenants



## Banque centrale :

- Agent du Trésor pour ses opérations de banque
- Service financier des emprunts émis par l'Etat
- Réseau de 20 agences (places bancables)

- Compte central tenu par l'administration centrale de l'institut d'émission
- Plusieurs sous-comptes à solde nul
- Nivellement des recettes et dépenses des sous-comptes et détermination du solde du CUT en fin de journée

- Les sous-comptes sont ouverts au nom des comptes publics relevant de la Trésorerie Générale du Royaume
- Un sous-compte retrace les opérations de la dette
- Un sous-compte est dédié aux virements centralisés

## Obligations de la banque centrale

- Un avis par opération et un relevé quotidien sont communiqués au comptable concerné
- Un relevé quotidien du compte central est communiqué aux services centraux de la Trésorerie Générale du Royaume

## Obligations de la banque centrale

- Un relevé quotidien est communiqué par messagerie aux gestionnaires de la trésorerie (Trésorerie Générale du Royaume et Direction du Trésor et des Finances Extérieures)
- Communication en milieu de journée du solde

## Nouveau système de tenue du compte unique du Trésor

- Consultation en temps réel des opérations et du solde
- Edition des avis et du relevé

# Seuls les comptables publics sont habilités à manier des fonds publics

- 97 recettes de l'administration fiscale
- 34 recettes de l'administration des douanes
- 14 trésoreries ministérielles
- 3 agences comptables
- 5 agences bancaires
- 171 percepteurs
- 53 trésoriers préfectoraux et provinciaux

Seuls les comptables relevant de la Trésorerie Générale du Royaume sont habilités à débiter le compte unique du Trésor

- pour leurs opérations propres
- pour les opérations des comptables rattachés

# Facteurs contraignants de la gestion de trésorerie

- Nouveaux statuts de la banque centrale et la limitation des facilités au Trésor
- Paiement des salaires et échéanciers de règlement de la dette
- Délais de paiement des dépenses et intérêts moratoires
- Calendrier des recettes fiscales

# Facteurs favorisant la gestion de trésorerie

- Existence d'un marché d'adjudication des bons du Trésor
- Autorisation de placement des excédents de trésorerie
- Les systèmes d'information mis en place par la TGR permettant la disponibilité d'informations nécessaires à la gestion de trésorerie

## Facteurs favorisant la gestion de trésorerie

- Mise en place d'un système de télépaiement de l'IS et de la TVA
- Paiement en ligne des impôts et taxes (TGR)
- Existence d'un système interbancaire de télécompensation
- Nouveau système de tenue du compte unique du Trésor
- Externalisation du convoyage des fonds

# Amélioration de la gestion de trésorerie

- Système de gestion intégrée de la dette et de la trésorerie
- Codification des opérations impactant le compte unique du Trésor
- Finalisation par l'administration des douanes de son système de télépaiement
- Extension du réseau des agences de la banque centrale

**Merci pour votre attention**